COMITE SYNDICAL DU 3 MARS 2026

Procès verbal

Ordre du Jour :

DELIBERATIONS BUDGET GENERAL ET SPANC

Approbation du procès-verbal du 4 février 2026

1. Election du Président
2. Composition du bureau syndical – fixation du nombre de Vice-présidents et du nombre de membres du bureau
3. Election des Vice-présidents
4. Election des membres du bureau syndical
5. Délégations d'attributions au bureau
6. Délégations d'attributions au Président
7. Indemnités de fonction du Président et Vice-présidents
8. Approbation du Compte Financier Unique du budget principal
9. Affectation des résultats du budget principal
10. Approbation du Compte Financier Unique du budget SPANC
11. Affectation des résultats du budget SPANC
12. Vote du budget principal
13. Vote du budget SPANC
14. Création d'un poste de technicien principal de 1ère classe
15. Demandes de subvention AERMC et CD07 – Restauration des milieux aquatiques et lutte contre les invasives – Programme 2026
16. Demande de subvention CNR – Restauration des milieux aquatiques et lutte contre les invasives Rivière Mialan – Programme 2026
17. Demande de subvention AERMC et CNR – Etude de faisabilité 2 tronçons Restauration hydromorphologique Bas Eyrieux
18. Demande de subvention AE CNR – Etude prospective 2050
19. Demande de subvention AE CD07 – Mise en œuvre de la Stratégie Continuité 2026 – 2027

Approbation du procès-verbal du 4 février 2026
Approuvé à l'unanimité

1. Election du Président

Gilbert MOULIN, 1er vice-président, procède à l'appel des délégués et à l'installation des membres du Comité syndical, suite à la démission du Président Chritophe GAUTHIER actée le 18 février 2026.
Il laisse la place au doyen de l'Assemblée, Yves LEBON afin de présider la séance relative à l'élection du Président.

- Antoine CAVROY, benjamin de l'Assemblée, est désigné Secrétaire de séance
- Dominique BRESSO et Jean RIAILLON sont désignés assesseurs

Le Président de séance, Yves LEBON, doyen de l'Assemblée, constate que le quorum est atteint et procède à l'appel des candidatures pour le poste de Président.

Florent DUMAS, (CC VAL'EYRIEUX) se porte candidat.

Yves LEBON constate les candidatures et fait procéder au vote. L'élection se déroule au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Premier tour de scrutin – résultat du dépouillement :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (dont 4 procurations)
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 21

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
Florent DUMAS (CC VAL'EYRIEUX)	**21**

Florent DUMAS a obtenu 21 voix, a été proclamé Président du Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol et a été immédiatement installé.

2. Composition du bureau syndical – fixation du nombre de Vice-présidents et de membres du bureau

Suivant l'article 9 des statuts actuels du Syndicat, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci. (Art. L. 5211-10).

Florent DUMAS, immédiatement installé, propose de fixer la composition du bureau comme suit :
- 1 Président
- 3 vice-présidents
- 4 membres

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent la composition du bureau comme suit :
- **Un Président, 3 Vice-présidents et 4 membres**

SYNDICAT MIXTE DE L'EYRIEUX À CRUSSOL

3. Election des 3 Vice-présidents

Le Président Florent DUMAS procède à l'appel des candidatures pour le poste de :

- **1er Vice-président**

Se portent candidats au poste de 1er Vice-Président :

- **Jean RIAILLON (CCRC)**
- **Agnès QUENTIN-NODIN (CCRC)**

Aucun autre candidat ne s'étant présenté, il est procédé au vote au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Premier tour de scrutin – résultat du dépouillement :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21 (dont 4 procurations)
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 20

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
RIAILLON Jean (CCRC)	**16**
QUENTIN-NODIN Agnès (CCRC)	**4**

Jean RIAILLON a été proclamé 1ère Vice-président et a été immédiatement installé.

- **2ème Vice-président**

Agnès QUENTIN-NODIN quitte l'Assemblée.

Se portent candidats au poste de 2ème Vice-Président :

- **Catherine MONDON (CAPCA)**

Aucun autre candidat ne s'étant présenté, il est procédé au vote au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Premier tour de scrutin – résultat du dépouillement :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 20 (dont 4 procurations)
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 19

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
MONDON Catherine (CAPCA)	**19**

Catherine MONDON a été proclamée 2ème Vice-présidente et a été immédiatement installée.

- **3ème Vice-président**

Se portent candidats au poste de 3ème Vice-Président :

- **Charles VALETTE (CC Montagne d'Ardèche)**

Aucun autre candidat ne s'étant présenté, il est procédé au vote au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Premier tour de scrutin – résultat du dépouillement :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 20 (dont 4 procurations)
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 20

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
VALETTE Charles (CC Montage d'Ardèche)	**20**

Charles VALETTE a été proclamé 3ème Vice-présidente et a été immédiatement installé.

SYNDICAT MIXTE DE L'EYRIEUX À CRUSSOL

4. Elections des membres du bureau syndical

Le Président a procédé au recensement des candidatures présentées ci-dessous :

- Denis SERRE (CC VAL'EYRIEUX)
- Clémence MATHIEU (CC RHONE CRUSSOL)
- Gilbert MOULIN (CAPCA)
- Serge CHARPENAY (CC MONTAGNE D'ARDECHE)

Les membres du Comité Syndical, souhaitant que le vote soit effectué pour la liste entière, sauf opposition, le Président, soumet la question à l'Assemblée qui valide à l'unanimité le vote de la liste entière.

Nom et prénom des candidats	Nombre de voix obtenues
Denis SERRE (CC VAL'EYRIEUX)	**20**
Clémence MATHIEU (CC RHONE CRUSSOL)	**20**
Gilbert MOULIN (CAPCA)	**20**
Serge CHARPENAY (CC MONTAGNE D'ARDECHE)	**20**

Proclamés membres du bureau, ils ont été immédiatement installés.

5. Délégations d'attributions au bureau

Le Président rappelle que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Comité Syndical peut déléguer au Bureau une partie des attributions de l'organe délibérant ; le Président propose les délégations d'attributions suivantes :

1. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, et passer à cet effet les actes nécessaires
2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure d'appel d'offres ouvert ou restreint, en procédure négociée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants.
3. Création ou modification de postes du personnel titulaire, non titulaire et contractuel du Syndicat, en conformité avec les autorisations budgétaires
4. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
5. Intenter au nom du Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol les actions en justice ou défendre le Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas
6. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux.

Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De déléguer au bureau syndical les attributions ci-dessus énumérées de 1 à 6, pour la durée du mandat
- D'autoriser son Président, Florent DUMAS à accomplir toutes formalités et signer tout document relatif à cette décision et se rapportant à sa mise en œuvre.

SYNDICAT MIXTE DE L'EYRIEUX À CRUSSOL

6. Délégations d'attributions au Président

Le Président rappelle que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Comité Syndical peut déléguer au Président une partie des attributions de l'organe délibérant.
Pour permettre la conclusion de divers achats courants, de contrats (location, assurance, maintenance), et afin d'éviter de réunir le Comité syndical ou le bureau syndical pour des questions de gestion quotidienne, les délégations d'attributions suivantes sont proposées :

1- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants
2- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
3- Passer les contrats d'assurance et de maintenance
4- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

Ces attributions pourront être subdéléguées, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, aux Vice-Présidents pris dans l'ordre des nominations.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De déléguer au Président les attributions ci-dessus énumérées de 1 à 4, pour la durée du mandat
- D'autoriser son Président, Florent DUMAS à accomplir toutes formalités et signer tout document relatif à cette décision et se rapportant à sa mise en œuvre
- Dit que ces attributions pourront être subdéléguées, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, aux Vice-présidents pris dans l'ordre des nominations.

7. Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Suivant les dispositions de l'Article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président et les Vice-Présidents peuvent bénéficier du versement d'indemnités de fonction dont le montant maximal est déterminé par décret en Conseil d'Etat, par référence au montant de l'indice brut 1027.
Le Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol est dans la tranche de population suivante : de 50 000 à 99 999 habitants.

Le Président propose à l'approbation du Comité Syndical le versement des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents, calculées en pourcentage de l'IB 1027, suivant détail sur tableau ci-dessous :

INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES

Fonction	% de l'indice brut 1027	Périodicité
Président, Florent DUMAS	29.53 % soit : 1 213.84 € brut	Mensuelle
1er Vice-président, Jean RIAILLON	11.81 % soit : 485.45 € brut	Mensuelle
2ème Vice-présidente, Catherine MONDON	11.81 % soit : 485.45 € brut	Mensuelle
3ème Vice-président, Charles VALETTE	11.81 % soit : 485.45 € brut	Mensuelle

Ces indemnités seront revalorisées automatiquement à chaque majoration de la valeur du point d'indice et lors de chaque augmentation de l'indice brut. Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction seront inscrits au budget.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- Approuvent le versement des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents conformément au tableau détaillé ci-dessus
- Disent que ces indemnités seront revalorisées automatiquement à chaque majoration de la valeur du point d'indice fixée par décret et lors de chaque augmentation de l'indice brut
- Fixent une périodicité de versement mensuelle
- Disent que ces indemnités seront calculées dès la date d'entrée en fonction des élus.
-

SYNDICAT MIXTE DE L'EYRIEUX À CRUSSOL

8. Approbation du Compte Financier Unique du budget principal

Investissement			
Dépenses	:	Prévu :	**579 779,28**
		Réalisé :	**381 736,85**
		Reste à réaliser :	**35 000,00**
Recettes	:	Prévu :	**579 779,28**
		Réalisé :	**220 622,91**
		Reste à réaliser :	**260 687,00**
Fonctionnement			
Dépenses	:	Prévu :	**733 947,81**
		Réalisé :	**463 295,38**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	:	Prévu :	**733 947,81**
		Réalisé :	**671 839,34**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Résultat de clôture de l'exercice			
Investissement :			**-161 113,94**
Fonctionnement :			**208 543,96**
Résultat global :			**47 430,02**

Monsieur Christophe GAUTHIER entre dans la salle et prend part aux votes.
Approuvé à l'unanimité

9. Affectation des résultats du budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		154 377,59	82 437,31		82 437,31	154 377,59
Opérations de l'exercice	463 295,38	517 461,75	299 299,54	220 622,91	762 594,92	738 084,66
Totaux	463 295,38	671 839,34	381 736,85	220 622,91	845 032,23	892 462,25
Résultat de clôture		208 543,96	161 113,94			47 430,02
Besoin de financement			161 113,94			
Excédent de financement						
Restes à réaliser			35 000,00	260 687,00		
Besoin de financement						
Excédent de financement			225 687,00			
des restes à réaliser						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement			64 573,06			
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			-	au compte 1068 Investissement		
			208 543,96	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté		

Approuvé à l'unanimité

SYNDICAT MIXTE DE L'EYRIEUX À CRUSSOL

10. Approbation du Compte Financier Unique du budget SPANC

Investissement			
Dépenses	:	Prévu :	**34 315,83**
		Réalisé :	**21 685,86**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	:	Prévu :	**34 315,83**
		Réalisé :	**26 367,50**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Fonctionnement			
Dépenses	:	Prévu :	**125 281,44**
		Réalisé :	**96 994,14**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	:	Prévu :	**125 281,44**
		Réalisé :	**123 910,00**
		Reste à réaliser :	**0,00**
Résultat de clôture de l'exercice			
Investissement :			**4 681,64**
Fonctionnement :			**26 915,86**
Résultat global :			**31 597,50**

Approuvé à l'unanimité

11. Affectation des résultats du budget SPANC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		45 721,27	18 439,83		18 439,83	45 721,27
Opérations de l'exercice	96 994,14	123 910,00	3 246,03	26 367,50	100 240,17	150 277,50
Totaux	96 994,14	169 631,27	21 685,86	26 367,50	118 680,00	195 998,77
Résultat de clôture		72 637,13		4 681,64		77 318,77
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		4 681,64			
	Restes à réaliser					
	Besoin de financement					
	Excédent de financement des restes à réaliser					
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		4 681,64			
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme			-	au compte 1068 Investissement		
			72 637,13	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté		

Approuvé à l'unanimité

SYNDICAT MIXTE DE L'EYRIEUX À CRUSSOL

12. Vote du budget principal

Toutes les actions vues au Débat d'Orientation Budgétaire ont été prévues dans le budget 2026.

71500 SM Eyrieux à Crussol

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002déficit de fonctionnement reporté	-	002 excédent de fonctionnement reporté	208 543,96
	011 charges à caractère général	412 000,00	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés	350 000,00	70 Produits des services du domaine et ventes	78 400,00
	014 atténuation de produits			
	65 autres charges de gestion courante	48 782,13	73 Impôts et taxes	
	66 charges financières	200,00	74 Dotations subventions et participations	504 000,00
	67 charges exceptionnelles	420,00	75 Autres produits de gestion courante	3,04
	68 Dotations aux provisions		76 Produits financiers	-
			77 Produits exceptionnels	1 782,59
			78 Reprise sur amortissements et provisions	
	023 virement à la section investissement	-22 002,30		
	042 opérations d'ordre de transfert entre section	7 362,30	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 032,54
	043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	-
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	796 762,13	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	796 762,13
INVESTISSEMENT	001 Déficit d'investissement reporté:	161 113,94	001 excédent d'investissement reporté	-
	Opérations nouvelles		010 stocks	
	010 stocks		021 virement de la section de fonctionnement	-22 002,30
			024 produit des cessions d'immobilisation	
	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	4 032,54	040 opérations d'ordre de transfert entre section	7 362,30
	041 opérations patrimoniales		041opérations patrimoniales	-
	20 immo incorporelles	2 000,00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	-
	204 subventions d'équipement versées		10222 FCTVA	
	21 immobilisations corporelles	43 900,06	10226 Taxes d'Aménagement	
	22 immobilisations reçues en affectations		16 Emprunts et cautions	
	23 immobilisations en cours		13 Subventions d'investissement	
	10 dotations fonds et réserves		18 compte de liaison	
	13 subventions d'investissement		20 immo incorporelles	
	16 emprunts et dettes assimilées		204 subventions d'investissement versées	
	18 compte de liaison affectation à un BA		21 immo corporelles	
	26 participations et créances rattachées		22 immo reçues en affectation	
	27 autres immos financières		23 immo en cours	
	4581xx Opérations pour le comptes de tiers		26 participations et créances rattachées à des participations	
	4582114 Opérations pour le comptes de tiers	1 782,59	27 autres immo financières	
			4582114 Opérations pour le compte de tiers	1 782,13
	Restes à réaliser en dépenses d'investissement	35 000,00	Restes à réaliser en recettes d'investissement	260 687,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	247 829,13	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	247 829,13
	TOTAL DES DEPENSES	1 044 591,26	TOTAL DES RECETTES	1 044 591,26

GEMA - CONTINUITE MORPHO ZH RIPI EEE	
Restauration Morpho - étude de faisabilité pls scénarios - 2 sites Bas Eyrieux (Beauchastel et Dunière/St Fortunat)	100 000,00 €
Stratégie Continuité - Etude de faisabilté 1 ou 2 seuils et/ou travaux	55 000,00 €
Elaboration PPGRE Eysse et Saliouse 2026 (travaux de restaurat° Ripisylve 2027)	5 000,00 €
CONV COOP CEN - dialogue territorial, animation foncière, Plan de gestion, participation annuel SMEC 20%	7 200,00 €
Restauration Ripisylve Mialan - phase 3	45 000,00 €
Ecopâturage Mialan (à voir avec commune de St Péray, Réunion le 28/01/26) 5e année	9 700,00 €
Lutte contre Renouées St Sauveur 5e année	3 000,00 €
Travaux d'urgence 2 semaines équipe d'insertion	6 000,00 €

GESTION QUANTI - PTGE	
CONV COOP ALEC et CAUE et Conf / matériels / Animations - Plans de Sobriété EAU Collectivités 2026	30 000,00 €
Etude prospective 2050	50 000,00 €
Sensibilisation tt public, communic PTGE et CEC 2026	20 000,00 €
Animation PTGE (concertation Voix Croisées) 2026	6 000,00 €
Animation PTGE (concertation Voix Croisées) 2025	15 000,00 €

Lutte contre Ecrevisses exotiques (prospection et pose 2 dispositifs anti montaison)	3 600,00 €
Seuils de St Agrève	35 000,00 €

Les propositions inscrites au Budget primitif 2026 sont présentées et l'équilibre du budget est constaté.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	796 762.13 €	796 762.13 €
Section d'investissement	247 829.13 €	247 829.13 €
TOTAL	1 044 591.26 €	1 044 591.26 €

La participation communale globale s'élèvera à 245 208 € pour les 4 communautés de communes.
Le détail par commune et EPCI figure sur le tableau présenté lors du DOB le 4 février 2026

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident de voter les propositions au Budget primitif 2026 et approuvent la participation globale communale pour l'exercice 2026 s'élevant à la somme de 245 208 €.

Pour : 17 - Contre : 1 - Abstention : 2

13. Vote du budget SPANC

En 2026, 1 seul agent au service SPANC

4 communes sont prévues : Jaunac, Dornas, Chanéac et St Apollinaire de Rias

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002déficit de fonctionnement reporté	-	002 excédent de fonctionnement reporté	72 637,13
	011 charges à caractère général	50 000,00	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés	78 400,00	70 Produits des services du domaine et ventes	95 500,00
	014 atténuation de produits			
	65 autres charges de gestion courante	30 000,00	73 Impôts et taxes	
	66 charges financières	190,00	74 Dotations subventions et participations	
	67 charges exceptionnelles	1 000,00	75 Autres produits de gestion courante	12,87
	68 Dotations aux provisions	2 710,00	76 Produits financiers	
			77 Produits exceptionnels	
			78 Reprise sur amortissements et provisions	7 300,00
	023 virement à la section investissement	5 614,00		
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 536,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	175 450,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	175 450,00
INVESTISSEMENT	001 Déficit d'investissement reporté:	-	001 excédent d'investissement reporté	4 681,64
	Opérations nouvelles		010 stocks	
	010 stocks		021virement de la section de fonctionnement	5 614,00
			024 produit des cessions d'immobilisation	
	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	-	040 opérations d'ordre de transfert entre section	7 536,00
	041 opérations patrimoniales		041opérations patrimoniales	-
	20 immo incorporelles		1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	-
	204 subventions d'équipement versées		10222 FCTVA	3 493,36
	21 immobilisations corporelles	21 325,00	10226 Taxes d'Aménagement	
	22 immobilisations reçues en affectations		16 Emprunts et cautions	
	23 immobilisations en cours		13 Subventions d'investissement	
	10 dotations fonds et réserves		18 compte de liaison	
	13 subventions d'investissement		20 immo incorporelles	
	16 emprunts et dettes assimilées		204 subventions d'investissement versées	
	18 compte de liaison affectation à un BA		21 immo corporelles	
	26 participations et créances rattachées		22 immo reçues en affectation	
	27 autres immos financières		23 immo en cours	
	458 Opérations pour le comptes de tiers		26 participations et créances rattachées à des participations	
			27 autres immo financières	
			458 Opérations pour le compte de tiers	
	Restes à réaliser en dépenses d'investissement	-	Restes à réaliser en recettes d'investissement	-
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 325,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 325,00
	TOTAL DES DEPENSES	196 775,00	TOTAL DES RECETTES	196 775,00

Les propositions inscrites au Budget primitif 2026 sont présentées et l'équilibre du budget est constaté.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	175 450 €	175 450 €
Section d'investissement	21 325 €	21 325 €
TOTAL	196 775 €	196 775 €

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident de voter les propositions au Budget primitif 2026 SPANC :

Pour : 19 - Contre : 1 - Abstention : 0

14. Création d'un poste de technicien principal de 1ère classe

Un agent du service rivière a atteint le dernier échelon du grade de technicien principal 2nde classe.
Etant en CDI, sa rémunération doit être réévaluée en 2026.
Il convient donc de créer le poste de technicien principal 1ère classe à compter du 1er avril 2026.

Approuvé à l'unanimité

15. Demandes de subvention AERMC et CD07 – Restauration des milieux aquatiques et lutte contre les invasives – Programme 2026

- **Restauration des berges du Mialan (phase 3 des travaux)**

Les travaux de restauration de la ripisylve du Mialan ont été définis dans le PPGRE Mialan (SMEC, 2021), ils ont fait l'objet d'une programmation en 3 phases. La réalisation des travaux de la dernière phase est prévue ce début d'année 2026 sur 12.6 km.

Objectifs des travaux :
Préserver la dynamique de la ripisylve (classes d'âge, stabilité)
Diversifier les boisements (diversité des essences, classes d'âge)
Favoriser ou freiner les écoulements en fonction des enjeux
Limiter l'apport de bois ou la formation d'embâcles dans et en amont des zones sensibles
Gestion des espèces invasives.

Description des travaux :
Abattage sélectif d'arbres instables, d'essences inadaptées et/ou surdensitaires selon les enjeux
Recépage des taillis ou cépées en sélectionnant un brin pour diversifier les boisements
Abattage ou débroussaillage dirigés pour ouvrir des chenaux de délestage ou des zones d'expansion de crues
Dessouchage de certains arbres à croissance rapide obstruant le lit mineur.
Seuls les embâcles présentant des risques hydrauliques à proximité d'ouvrages, en amont de zones urbanisées inondables ou de verrous naturels seront démontés. Traitement des foyers d'invasion de robiniers et de buddleia
Nettoyage des berges

Lieux : Saint Péray, Guilherand Granges et Toulaud
Mialan amont : RD et RG en amont de la confluence avec le Jergne jusqu'au pont du moulin sur une distance de 5646 m linéaire.
Ruisseau de Hongrie aval du moulin de Hongrie à la confluence avec le Mialan (traversée de la zone habitée) sur une distance de 1486 m linéaire.

Secteurs complémentaires : tronçons médian et aval du Mialan, du Saveyre et du Jergne déjà traités les années précédentes, mais qui n'avaient pas pu être réalisés.

Echéancier :
DIG : septembre 2022
Conventionnement avec les propriétaires riverains : Juillet à décembre 2025
Demandes de subvention (AE, CD07, CNR) : Décembre 2025 – février 2026
Consultation des entreprises : Décembre 2025 – janvier 2026
Réalisation des travaux : Février à septembre 2026.

Coût prévisionnel : 40 000 € TTC (restauration de la ripisylve et du lit) et 5 000 € TTC (végétalisation du Jergne)
Financements potentiels : Agence de l'eau, Département 07, CNR, SMEC.

- **OP Eco-pâturage Mialan (5ème année)**

Objectifs des travaux : lutter contre les invasives (EEE espèces exotiques envahissantes) par des méthodes douces, l'écopâturage par des ovins.

Description des travaux : cette opération d'éco-pâturage par des ovins de la renouée du Japon et des buissonnants le long des berges du Mialan a été engagée en 2022 pour une réalisation pluri-annuelle de 4 à 5 ans. Suite aux bilans des années précédentes, il est proposé de poursuivre l'expérimentation sur 14 semaines fragmentées entre avril et octobre 2026.

Lieux : Saint Péray, RD RG du Mialan, du pont carrefour de l'avenue du 11 novembre jusqu'au lotissement de la Crozette.
Echéancier : Avril à octobre 2026.
Coût prévisionnel : 9 700 € TTC
Financements potentiels : Agence de l'eau, Département 07, CNR, SMEC.

- **Suivi OP Renouée du Japon sur la Glueyre (5ème année)**

Objectifs des travaux : lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Description des travaux :
La ripisylve est particulièrement menacée par les espèces invasives tant au niveau de la biodiversité que de sa fonctionnalité avec une adaptation moindre des espèces invasives aux contraintes hydrauliques.

Une opération pilote a été réalisée en 2021 sur la partie aval de la Glueyre sur la commune de St Sauveur de Montagut. Ces travaux visent l'expérimentation de techniques de lutte par des chantiers pilotes reproductibles (concassage/bâche, criblage, dégrappage manuel et évacuation en déchetterie) sur 2 secteurs de la confluence Glueyre/Eyrieux. La revégétalisation du talus a été réalisés en janvier 2025 sur un des secteurs.
Les années suivantes de 2022 à 2026 sont consacrées au suivi de ces chantiers par l'arrachage manuel minutieux des repousses.
Les services techniques de la commune et des associations locales participent également à des opérations supplémentaires d'arrachage.

Lieux : aval de la Glueyre, Saint Sauveur de Montagut
Echéancier : 5 jours répartis entre mai et septembre 2026
Coût prévisionnel : 3000 € TTC (1 semaine équipe d'insertion pour l'arrachage)
Financements potentiels : Agence de l'eau, Département 07, SMEC

- **Dispositif anti-montaison Ecrevisses APP Eyrieux amont et Glo**

Objectifs des travaux : préservation de l'écrevisse à pied blanc par le contrôle des populations d'écrevisses exotiques et de la peste des écrevisses

Description des travaux :
En 2025, des écrevisses exotiques ont été repérées en aval du Glo et sur le site de la colonie à St Agrève sur l'Eyrieux. Des écrevisses à pieds blancs ont été recensées en amont de ces sites. Il est nécessaire de procéder à des reconnaissances par prospections nocturnes sur ces 2 secteurs pour vérifier la présence des deux espèces et prévoir le cas échéant des dispositifs anti-remontaison pour éviter leur contact.
Site de l'ancienne piscine de St Agrève (Eyrieux) : équipement de la crête d'un seuil artificiel avec un dispositif anti-remontaison en débord avec des matériaux lisses (type tôles métalliques). Aucune écrevisse exotique ne pourra alors remonter jusqu'aux APP présentes en amont évitant le contact des 2 populations.
Le Glo aval : Un ouvrage pourrait être équipé selon le même mode d'installation pour isoler les populations saines d'APP du Glo des populations infectées par la peste de l'Eyrieux sur le Glo aval. Une prospection est nécessaire pour vérifier la présence des individus et l'existence d'un ouvrage adapté.

Lieux :
Le Glo aval (affluent de l'Eyrieux) à St Julien Labrousse
L'Eyrieux amont à Saint Agrève.
Echéancier : Juin 2026 (conditions de basses eaux pour prospections) à l'hiver 2026.
Coût prévisionnel : 3 600 € TTC
Financements potentiels : Agence de l'eau RMC, Département 07, SMEC.

Estimatif prévisionnel récapitulatif

Actions	Coût TTC
Travaux de restauration des berges	
Travaux de restauration de la ripisylve Mialan – 3ème Phase	40 000.00 €
Travaux végétalisation Jergne	5 000.00 €
Lutte contre les EEE	
Opération pilote de pâturage par des ovins sur le Mialan (Saint Péray) 5e année	9 700.00 €
Suivi de l'OP Renouée sur la Glueyre (Saint Sauveur de Montagut) 5e année	3 000.00 €
Prospection et mise en place d'un dispositif anti-remontée Ecrevisses (Eyrieux amont et Glo)	3 600.00 €
TOTAL € TTC	**61 300.00 €**

Le Comité syndical est appelé à autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département 07 pour les travaux de restauration de la ripisylve et du lit du BV du Mialan (phase 3) et de lutte contre les EEE - programme 2026, à signer les conventions d'autorisation de passage, et tous les documents relatifs à l'engagement de ces actions qui feront l'objet de MAPA (marché à procédure adaptée).

Approuvé à l'unanimité

16. Demande de subvention CNR – Restauration des milieux aquatiques et lutte contre les invasives Rivière Mialan – Programme 2026

Dans le cadre de la préparation du Plan 5Rhône 2027-2032, la CNR consulte les acteurs du territoire pour mieux définir les contours de son futur programme et les projets à soutenir. Le SMEC a donc rencontré la CNR fin 2025, elle peut financer des projets sur les affluents du Rhône via le plan actuel 5 Rhône 2022 – 2027.

Les actions prévues en 2026 sur le Mialan pourraient bénéficier du soutien de la CNR, à savoir :
La restauration des berges du Mialan (phase 3) hors affluents – cf descriptif paragraphe précédent
L'opération d'Eco-pâturage des berges du Mialan (5ème année) – cf descriptif paragraphe précédent

Estimatif prévisionnel récapitulatif

Actions	Coût TTC
Travaux de restauration des berges	
Travaux de restauration de la ripisylve du Mialan – 3ème Phase	29 300.00 €
Lutte contre les EEE	
Opération pilote de pâturage par des ovins sur le Mialan (Saint Péray) 5e année	9 700.00 €
TOTAL € TTC	**39 000.00 €**

Le Comité syndical est appelé à autoriser le Président à solliciter une aide complémentaire auprès de CNR pour les travaux de restauration de la ripisylve et du lit du Mialan (phase 3) et de lutte contre les EEE par écopâturage sur le Mialan - programme 2026.

Approuvé à l'unanimité

SYNDICAT MIXTE DE L'EYRIEUX À CRUSSOL

17. Demande de subvention AERMC et CNR – Etude de faisabilité 2 tronçons Restauration hydromorphologique Bas Eyrieux

Action inscrite au programme de mesures (PDM) 2022 - 2027 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée sous la mesure MIA 0203 - réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
Action inscrite au **CEC Centre Ardèche 2026 - 2027**

Objectifs de l'action :
Restaurer les fonctionnalités géomorphologiques et écologiques des milieux alluviaux de l'Eyrieux aval sur 2 tronçons par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de restauration hydromorphologique de grande ampleur sur 5 ans minimum.
Favoriser la remobilisation sédimentaire, réouvrir des chenaux secondaires, diversifier les faciès d'écoulement et améliorer la continuité écologique et la qualité des habitats.
Dresser le contexte écologique et prendre en compte les problématiques actuelles rencontrées au regard des déséquilibres sédimentaires identifiés, des dynamiques d'incision et de stabilisation du lit par végétalisation des atterrissements, des contraintes anthropiques locales (ouvrages, inondabilité), des activités et aménagements anciens de l'Eyrieux aval, des enjeux écologiques majeurs, des habitats aquatiques et rivulaires actuellement dégradés, en lien avec une altération marquée des processus morphodynamiques, une simplification des faciès d'écoulement et un déficit de renouvellement des substrats alluvionnaires, limitant le potentiel écologique de l'Eyrieux.

Description :
Le prestataire devra réaliser un document opérationnel d'aide à la décision pour 2 tronçons à partir d'un diagnostic complet et une étude « multicritères » sur 3 scénarios (phase 1).

Le diagnostic synthétisera les connaissances sur le milieu tout en évaluant les enjeux du territoire. Un Pré-diagnostic environnemental complètera l'état des lieux.
Il permettra de définir un certain nombre de scénarios de restauration, avec différents niveaux d'ambition. Trois d'entre eux (niveau d'ambition minimal, maximal, intermédiaire) seront retenus pour être analysés et comparés selon une approche « multicritères ».

Après validation par le maître d'ouvrage, 1 scénario avec variantes par tronçon sera étudié au niveau avant-projet - AVP (faisabilité technique, économique, enjeux, impacts, chiffrage…) en phase 2
In fine, la mission devra aboutir à la définition d'un programme pluriannuel de restauration hydromorphologique de grande ampleur de l'Eyrieux aval sur 5 ans minimum cohérent, réaliste et compatible avec les enjeux écologiques, les usages du territoire et les capacités d'intervention du SMEC.

Le CCTP est disponible au Syndicat.

Lieu : 2 tronçons de l'Eyrieux aval (Baffie à Dunière/Eyrieux => Le Pigeonnier à St Fortunat) et autour du site du Colombier à Beauchastel
Echéancier : 2026 (consultation en mars, lancement en avril).
Coût prévisionnel : 160 000 € TTC
Financements potentiels : Agence de l'eau RMC, CNR, Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol

Le Comité syndical est appelé à autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau RMC, du Département 07, de la CNR, à signer les conventions d'autorisation de passage et tous les documents relatifs à l'engagement de cette action qui fera l'objet d'un AAPC et un MAPA (marché à procédure adaptée).

Approuvé à l'unanimité

SYNDICAT MIXTE DE L'EYRIEUX À CRUSSOL

18. Demande de subvention AE CNR – Etude prospective 2050

Action inscrite au **CEC Centre Ardèche 2026 – 2027**

Action prévue (CO.6) au programme d'actions du futur PTGE Eyrieux Embroye Turzon Mialan

Objectifs de l'action :
Les effets du changement climatique motivent la mise en œuvre d'une démarche de concertation prospective afin de définir une politique d'adaptation au changement climatique d'ici à 30 - 50 ans.
En continuité de l'élaboration du PTGE, l'étude prospective a pour objectifs de cerner les évolutions socio-économiques du territoire au regard du climat et de la ressource en eau à l'horizon 2050, co-construire une stratégie d'adaptation et un programme d'actions basé sur une démarche prospective et concertée.

Description :
Phasage de l'étude :

- Etat des lieux et diagnostic du territoire
- Construction des scénarios d'évolution du territoire
- Elaboration de la stratégie d'adaptation
- Définition / ajustement du programme d'actions.

Lieu : BV Eyrieux, Embroye, Turzon, Mialan
Echéancier : 2026/2028
Coût prévisionnel : 220 000 € TTC
Financements potentiels : Agence de l'eau RMC, CNR, Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol

Le Comité syndical est appelé à autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau RMC, de CNR et à signer tous les documents relatifs à l'engagement de cette action qui fera l'objet d'un AAPC et un MAPA (marché à procédure adaptée).

Approuvé à l'unanimité

19. Demande de subvention AE CD07 – Mise en œuvre de la Stratégie Continuité 2026 - 2027

Action inscrite au **CEC Centre Ardèche**
Opération inscrite au programme de mesures (PDM) 2022 2027 du SDAGE RMC sous la mesure MIA 0301 - Aménager ou supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique

Objectifs de l'action :
Restaurer la continuité et les fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques
Contribuer à l'amélioration de la qualité et de la quantité de la ressource en limitant l'effet « plan d'eau ».

Description :
Une stratégie a été définie en 2025 sur la base du ROE (Référentiel des obstacles à l'écoulement) de l'OFB qui a défini une priorisation des interventions pour la restauration de la continuité sur notre territoire. Elle a permis de cibler des sous-bassins versants puis des ouvrages.
Il s'agit à présent d'appliquer cette stratégie en lançant des travaux d'effacement de l'ouvrage faisant obstacle à l'écoulement ou une étude de faisabilité préalable à des aménagements (diagnostic, scénarios, modalités d'intervention).

Lieu : Eysse, Saliouse, Dorne
Echéancier : 2026/2027
Coût prévisionnel : 70 000 € TTC
Financements potentiels : Agence de l'eau RMC, CD07, Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol

Le Comité syndical est appelé à autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau RMC, du Département 07, à signer les conventions d'autorisation de passage et de tous les documents relatifs à l'engagement de cette action qui fera l'objet de MAPA (marché à procédure adaptée).

Approuvé à l'unanimité